

>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt
intitulée « Travaux du tram: un démarrage au feu rouge »

Renens, le 27 septembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 9 septembre 2021, Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt a interpellé la Municipalité sur la gestion sécuritaire du début des travaux du tram au carrefour de la Croisée. Elle note l'absence de mesures d'accompagnement du trafic et des piétons suite à la coupure des feux de circulation sur cet axe très fréquenté par les écolières et écoliers. Sur cette base, Mme la Conseillère communale s'enquiert de l'opportunité d'organiser plutôt ce type de travaux de nuit mais aussi des futures mesures appliquées pour garantir la sécurité lors de nouvelles interventions.

Une séance de discussion a été organisée avec la Police de l'Ouest lausannois (POL), responsable de la gestion du trafic et de sa réorganisation complète durant le chantier du tram. Il apparaît qu'un retard dans la transmission de l'information n'a pas permis à la POL d'être avertie directement de la coupure de l'électricité au Carrefour de la Croisée. Ce faisant, elle n'a effectivement pas pu déployer un dispositif de suivi aussi rapidement que souhaité.

Cependant, une fois avertie, soit le jour même, la POL a directement dépêché une équipe sur place pour encadrer la circulation mais aussi pour réduire la largeur des voies de trafic afin de le ralentir. Dès le lendemain, le nécessaire a été fait pour assurer la sécurité sur place.

Les travaux de nuit sont bien sûr envisageables. Cependant, il s'agit d'interventions bruyantes qui auraient également fortement impacté l'ensemble des résidents du quartier. De plus, celles-ci ne remplissaient pas les conditions réglementaires nécessaires à l'organisation de travaux de nuit, l'espace étant suffisant, et la zone comptant la présence de passages piétons et de signalisations routières verticales.

La POL a pris note de la situation relevée par Mme la Conseillère communale et fera le nécessaire pour éviter tout flottement lors de prochaines interventions sur des axes routiers.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relative à la gestion de la sécurité au carrefour de la Croisée durant les travaux du tram.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal :



Michel Veyre